

(N° 71.)

Sénat de Belgique.

SÉANCE DU 22 MARS 1841.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le projet de Loi ouvrant un crédit supplémentaire au Département des Travaux Publics pour le paiement de diverses dépenses de 1840 et années antérieures.

MESSIEURS,

La Commission à laquelle vous avez renvoyé le projet de loi tendant à ouvrir un crédit supplémentaire au Budget des Travaux publics pour créances arriérées en 1840, 1841 et années antérieures, m'a chargé de vous soumettre le résultat de ses délibérations.

La Commission, après avoir examiné avec une scrupuleuse attention le chiffre global du crédit demandé et s'être assurée qu'il correspondait exactement avec l'exposé des motifs et les trois annexes qui le déterminent, vous propose, à l'unanimité, l'acceptation du projet de loi qui vous est présenté, montant à la somme totale de cent cinquante neuf mille vingt francs vingt-sept centimes.

Bruxelles, le 22 mars 1841.

Le Comte DE QUARRÉ.
Vicomte DESMANET DE BIESME.
DE RIDDER.
D'HOOP.
E. MALOU, Rapporteur.